

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni le 17 juin 2019 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Etaient présents : Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, BARILLET Jérôme, Mesdames POMMIER Marie-Claire, JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle, VERNEAU Anne-Marie.

Absent : /

Secrétaire de séance : PERRAUD Isabelle.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 6 mai 2019.

I) **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2018** Délib n°2019-0028 S/s Préf le

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

II) **Mise à jour du tableau des effectifs.** Délib n°2019-0029 S/s préf le

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le budget communal

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2019

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Adjoint administratif terr. principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 25h00	Pourvu
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Adjoint technique terr. principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00	Pourvu
Adjoint technique terr. principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h00	Supprimé

III) 14 juillet

- **KERMESSE** : à partir de 16h30
- **REMISE DES LOTS DU TIR** : à partir de 17 h 30
- **FESTIVITÉS DU SOIR** : les habitants de la commune sont invités à un buffet et au bal populaire à partir de 19h00.

IV) Questions diverses

- Pétition « Orange ». Suite aux problèmes récurrents de connexion à internet et de téléphone pour les abonnés à Orange, une pétition a été mise en place à la mairie. A ce jour, 67 signatures ont été récoltées. Vous pouvez encore venir signer la pétition lundi 24 juin.
- SIRIS : 165 élèves inscrits.
Aucune fermeture de classe pour l'année scolaire 2019-2020 grâce à la mise en place d'une expérience : Une 2^{ème} classe de CP va être créée, il y aura donc 2 classes avec respectivement 12 et 13 élèves.